



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

Conformément à l'article 157 du *Code municipal*, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare ont tous reçu l'avis de convocation prévu par la Loi transmis par courriel par la directrice générale et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Adoption du règlement no 384-2016 Modifiant le règlement no 383-2015 (Règlement taxation 2016)
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 027 – 2016

Suivant la proposition de: Carolle Picard

Dûment appuyée par: Shany Leblanc

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

**3. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 384-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 384-2016 (RÈGLEMENT
TAXATION 2016)**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Gilles Arbour qu'il sera déposé à la séance régulière du 8 février 2016, pour adoption, un règlement modifiant le règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2016. M. Gilles Arbour demande également dispense de lecture dudit règlement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No 028 – 2015

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 19 h 05.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière